

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie.butteaux@gmail.com

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du
10 Avril 2024**

Nous vous souhaitons bonne lecture.

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 AFFECTATION DES RESULTATS

Michel Fourrey présente et détaille, le compte administratif de l'année 2023 qui se décompose comme suit

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit (En €)	Recettes ou excédents (En €)	Dépenses ou déficits (En €)	Recettes ou excédents (En €)
Résultats reportés		3 074.52	0.00	100 646.08
Opérations de l'exercice	91 010.94	33 943.82	254 512.15	280 518.31
TOTAUX	91 010.84	37 018.34	254 512.15	381 164.39
Résultats de clôture	53 992.60			126 652.24
Reste à réaliser	5 003.74	12 247.00		
	46 749 34			126 652.24
RESULTATS DEFINITIF				79 902.90

Compte administratif

Dans la section de Fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 254 512.15 € et celui des recettes à 280 518.31 € offrant un résultat positif de 26 006.16 €.

Le résultat positif antérieur de cette section étant de 100 46.08 €, il porte le résultat total de Fonctionnement à 126 652.24 €.

Pour le budget d'Investissement le total des dépenses s'élève à 91 010.94 € et celui des recettes à 33 943.82 € dégageant un résultat négatif de **- 57 067.12 €** auquel il faut ajouter le résultat antérieur positif de 3 074.52 € soit un total négatif de **- 53 992.60 €**

Il faut pondérer ces chiffres des restes à réaliser soit 5 003.74 € de dépenses prévues au budget mais en attente d'exécution (portes de la salle communale) et 12 247 € de recettes concernant le montant des subventions prévues et non encore versées.

Le déficit d'investissement représente un solde négatif de

$$53\,992.60 + 5\,003.74 - 12\,247 = 46\,749.34 \text{ €}$$

Le résultat cumulé pour l'année 2024 est donc de

$$126\,652.24 - 46\,749.34 = 79\,902.90 \text{ €}$$

Vote du compte de gestion du Percepteur : Les chiffres du percepteur correspondent au centime près aux chiffres figurant dans les comptes de la commune.

Le compte de gestion du percepteur est voté à l'unanimité

Vote du Compte administratif : Le Maire étant sorti de la salle, le premier adjoint présente le compte administratif de la commune pour l'année 2023 qui est voté à la majorité (1 abstention et 9 pour)

Affectation des résultats :

Au vu des chiffres qui sont détaillés, Michel Fourrey propose d'affecter les résultats suivants :

Reprendre en fonctionnement au compte 002 le résultat positif de 79 902.90 € (l'excédent de fonctionnement moins le déficit d'investissement) et de prévoir l'émission d'un titre au compte 1068 d'un montant de 46 749.34 € représentant le déficit de la section d'investissement moins le solde positif des restes a réaliser.

Adopté à la majorité (1 abstention et 9 pour)

VOTE DU BUDGET 2024

Le Maire présente, au Conseil Municipal, le budget s'articulant comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	355 396.34 €	355 396.34 €
FONCTIONNEMENT	336 191.90 €	336 191.90 €
TOTAL	691.588.24 €	691.588.24 €

Les postes du budget de Fonctionnement sont détaillés. Le montant des comptes n'offrent pas de décalages avec les années précédentes. Néanmoins, y figurent les demandes évoquées lors du Conseil Municipal du 15 Février 2024, à savoir : l'abattage du cyprès dans le terrain

derrière la mairie pour 2 880 €, le changement de la gouttière et le démoissage du toit du logement « Cour Mourlon » pour 4 000 €, la dalle de béton du garage ainsi que la peinture des bardages et des portes « Cour Mourlon » (actions déjà votées et réalisées), l'arasement des banquettes sur le chemin dans le prolongement de la rue Chanterelle, pour 4 000 € et les changements de buses effondrées ainsi que le recèlement de bordures de trottoirs affaissés.

Les projets d'investissement pour l'année 2023 ont été pratiquement tous réalisés :

La pose d'un nouveau chauffage à l'école maternelle, ainsi que le changement en Led des sources lumineuses de l'école de la Chaussée et de la salle communale, la pose d'un nouveau poteau d'incendie, l'aménagement et les enduits dans la « Cour Mourlon », la pose d'une glace de circulation et la rénovation du dessus de mur du logement/école de La Chaussée ainsi que la peinture des grille du logement, etc.

Le poste important inscrit pour 2024 concerne la sécurisation et le bordurage des rues de l'Armançon à Butteaux et de l'Armanche à La Chaussée. L'ATD (Agence Technique Départementale) nous a rendu son étude et le premier chiffrage s'élève à 264 000 € TTC.

Cette action est conditionnée par la vente du Presbytère et l'obtention des subventions possibles. Une réunion publique sera initiée pour présenter ce projet aux habitants.

Y figure également la pose des portes à l'arrière de la salle communale, action votée en 2023 en cours de réalisation, la réalisation d'un abri bus à Butteaux, la possibilité d'accorder une subvention aux acquéreurs de poches d'eau pour la défense incendie.

L'achat et la pose d'une porte de garage dans la « Cour Mourlon », n'a pas retenu l'attention du Conseil.

Le budget est voté à l'unanimité

VOTE DES TAXES 2024

Comme annoncé lors de la réunion du 12 février dernier, Il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité de la Communauté de Communes mais l'Etat devrait revaloriser les bases de 3,9 %. Avec ces éléments, le Conseil ayant décidé de maintenir les mêmes taux sans augmentation, Michel Fourrey propose de les fixer à :

Taxe d'Habitation (pour les résidences secondaires)	15.64
Taxe Foncier Bâti	38.28
Taxe Foncier non Bâti	47.34
CFE	19.71

Le tout pour un montant attendu de 124 207 € (120 866 € en 2023)

Cette décision est votée à l'unanimité

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Maire propose la liste des subventions à attribuer aux différents organismes et associations qui se présentent comme suit :

- Coopérative scolaire de Germigny (Noël Primaire 2024, 7€ par enfants) :	161 €
- Coopérative scolaire de Germigny (subvention 1€ par hab.) :	248 €
- Foyer rural de BUTTEAUX :	2 000 €
- Centre anticancéreux Leclerc à Dijon :	50 €
- Centre anticancéreux G Roussy à Villejuif :	50 €
- Chasseurs de Butteaux :	35 €
- Fondation du patrimoine :	55 €
- Germe'Kids :	300 €
- MFR de Gron	50 €

Le Conseil vote ces subventions à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ

Notre réseau d'incendie n'est pas aux normes et pourrait nous causer des difficultés pour l'acceptation de certains permis de construire. La pose de nouveaux poteaux d'incendie n'est possible que sur des canalisations d'eau de diamètre 100. Et la plus part de nos réseaux sont en 80 voire en 60.

Le Maire propose au Conseil la possibilité d'accorder une aide pour l'achat de réserve incendie en citerne souple. Celle-ci pourrait s'élever à 50 % du prix d'achat Hors Taxes. Ce dispositif pourrait ainsi s'inscrire dans notre réseau de protection contre l'incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention et 9 pour)

- DECIDE d'attribuer un fonds de concours à hauteur de 3 000 € par bâche réalisée et en fonctionnement à compter du 10/04/2024.
- DECIDE de faire signer une convention avec le propriétaire (lors du versement de subvention),

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Compétence eau et assainissement :**

Comme indiqué lors de nos dernières réunions, les compétences eau et assainissement ne seront plus assurées par les communes ou par les Syndicats des eaux, ce qui était notre cas, mais, sur décision de l'Etat par les Communautés de Communes.

La Communauté de Commune Serein et Armance à laquelle nous appartenons a pris la décision de l'exercer à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Pour l'année 2024 nous aurons deux relevés d'eau. Le premier comme à l'habitude sera effectué au mois de mai et le deuxième en fin d'année afin de clôturer l'exercice.

- **Formation défibrillateur :**

Il est demandé d'organiser la formation défibrillateur initialement prévu avant pandémie.

- **Fermeture de classe :**

Notre RPI va subir une fermeture de classe à la rentrée de septembre. La classe concernée sera à Germigny.

- **Voiries et Signalisation :**

Il est demandé de reboucher les nids de poules et de revoir la signalisation au carrefour entre la rue Saint Roch et la Rue du Soleil Levant. (pose stop et miroir de signalisation).

- **Chenilles processionnaires :**

La commune rappelle aux propriétaires leur obligation à faire détruire les nids de chenilles processionnaires, et invite les habitants à poser des nids à mésanges qui aide à la lutte contre ces nuisibles.

- **Cyprès :**

Il est demandé un 4^{ème} et 5^{ème} devis pour l'élimination du Cyprès derrière la Mairie.

- **Eglise :**

Il semblerait qu'il y ait une fuite à l'Eglise, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de s'en inquiéter.

- **Maisons Fleuries :**

La remise des prix des maisons fleuries aura lieu le samedi 27 avril 2024.

- **Elections européennes :**

Les élections européennes sont prévues le dimanche 9 juin 2024. Les bénévoles sont les bienvenues, merci de vous faire connaître en Mairie ou aux adjoints.

Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 1^{er} mai en ligne ou jusqu'au 3 mai en Mairie.

- **Relevé eau :**

Le relevé des compteurs d'eau se fera les 2 et 3 mai 2024.



ZONE DE DISTRIBUTION : VILLIERS-VINEUX

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La recherche de molécules de dégradation des pesticides chlorothalonil et chloridazone (métabolites), débutée en juillet 2023, a mis en évidence leur présence dans l'eau distribuée à des concentrations élevées, mais qui restent inférieures aux valeurs sanitaires actuellement définies pour limiter les usages. Elle conduit à dégrader l'indice de qualité de l'eau distribuée pour l'année 2023. Dans l'attente des avis des agences d'expertise sanitaire nationales, un suivi renforcé est mis en place. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

B

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUITES DES CARAIS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement au chlore.

Votre réseau alimente de façon permanente 5 communes (BUTTEAUX, CARISEY, PERCEY, SOUMAINTRAIN, VILLIERS-VINEUX), soit 1345 personnes. Le responsable des installations est : « SIAEP VILLIERS-VINEUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP VILLIERS-VINEUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 14,1 mg/L
Valeur maxi : 20 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 0 %
Nombre de substances recherchées : 352
Valeur maxi : 0,852 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 11
Valeur maxi : 1,4 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau liée à la nature géologique des sols exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 25,7 °f
Valeur maxi : 27,9 °f

Quelques conseils



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sants.gouv.fr

Édité le 23/03/2024

UDI 089000777

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité les aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.